

## PARTIE A

### Chapitre 5 : ASSOCIATIONS D'ÉTATS

#### LES NATIONS UNIES

Seule organisation à caractère véritablement mondial, l'ONU est le plus important mécanisme multilatéral de règlement des différends et de promotion de la coopération internationale. En 1980, l'Organisation a fêté son trente-cinquième anniversaire. Afin de bien marquer l'intérêt que portent les Canadiens à cet événement, le premier ministre Trudeau a assisté le 24 octobre, au siège des Nations Unies à New-York, aux cérémonies qui comprenaient, entre autres, un concert donné par l'Orchestre du Centre national des arts du Canada. Par ailleurs, tout au long de l'année, le Canada a été très actif au sein du système de l'ONU. (Voir les chapitres 1, 3 et 4 de la Partie A pour un compte rendu détaillé des activités de l'ONU dans les domaines de la sécurité collective, du développement, des affaires juridiques et des droits de l'homme.)

#### L'Assemblée générale

En plus de sa session annuelle de trois mois à l'automne, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie pour deux sessions extraordinaires d'urgence (les sixième et septième depuis sa création), une première fois en janvier pour se pencher sur la question de l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques, et à nouveau en juillet, cette fois pour étudier la question palestinienne. L'Assemblée a également été convoquée en session extraordinaire (la onzième) en août. À cette occasion, elle s'est penchée sur le développement économique, question à laquelle la communauté internationale attache de plus en plus d'importance. Le Canada a largement contribué à faire adopter par consensus la nouvelle Stratégie internationale du développement pour la décennie commençant en 1980.

Lors de sa trente-cinquième session ordinaire, l'Assemblée générale a poursuivi l'étude de ces questions clé ainsi que d'un vaste éventail de sujets politiques, économiques, sociales, humanitaires et juridiques et, bien entendu, du dossier de la maîtrise des armements et du désarmement. En ce qui concerne ce dernier domaine, le Canada a demandé et obtenu que les allégations de recours aux armes chimiques fassent l'objet d'une enquête internationale. Il a appuyé les résolutions politiques désapprouvant (par des majorités accrues) l'occupation de l'Afghanistan et du Kampuchea, en plus de joindre ses efforts à ceux que déploient d'autres pays pour favoriser un règlement pacifique global au Moyen-Orient, projet qui n'est malheureusement pas encore près de se réaliser. Pour le Canada, les points marquants de la session, sur le plan économique, ont été les tentatives énergiques — s'avérant en fin de

compte infructueuses — pour lancer les négociations globales, ainsi que les préparatifs des grandes conférences de 1981 appelées à étudier les problèmes des pays les moins avancés et la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Dans le domaine des droits de l'homme, le Canada a continué de jouer un rôle de premier plan en faisant progresser plusieurs dossiers importants à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a confirmé l'engagement du Canada à l'égard du plein respect des droits de l'homme sur son territoire et à l'étranger. Un groupe international de juristes, chargé de faire l'examen des rapports nationaux sur l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, a jugé que le rapport présenté par le Canada était le plus complet qui lui ait été remis jusqu'alors. Il y a eu en 1980 une hausse spectaculaire du nombre des réfugiés, en bonne partie des victimes de violations des droits de l'homme. Le Canada a fortement appuyé les efforts accrus qu'ont déployés l'Assemblée générale et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sur les plans tant politique qu'humanitaire, pour trouver des solutions durables au problème.

Sur le plan juridique, la prise d'otages américains en Iran a débouché, lors de la trente-cinquième session, sur l'adoption, par consensus, d'une résolution visant à renforcer la protection du personnel diplomatique, résolution qui avait d'abord été négociée au sein d'un groupe de travail présidé par le Canada. Le Canada a également obtenu que les aspects juridiques de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans les satellites fassent l'objet d'un examen plus complet. Parmi les autres faits dignes de mention, soulignons le début des travaux d'élaboration d'une convention interdisant le recours aux mercenaires, et le retrait d'une proposition de modification de la Charte des Nations Unies pour permettre au tiers monde d'être mieux représenté au Conseil de sécurité.

Le Zimbabwe ainsi que Saint-Vincent-et-Grenadines ont été admis à l'Assemblée générale en 1980, portant à 154 le nombre des États membres.

#### Le système des Nations Unies

Même s'il n'en était pas membre en 1980, le Canada a malgré tout suivi de près les activités du Conseil de sécurité, et y a fait une intervention en janvier pour réclamer le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan. Le Conseil s'est également penché tout au long de l'année sur la question de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient dans plusieurs contextes différents : le renouvellement des mandats de maintien de la paix de trois